



## Centre Régional AGRHYMET

### AVIS D'APPEL D'OFFRES

1. Dans le cadre de l'exécution de la convention CILSS/UEMOA, le Centre Régional AGRHYMET lance un Appel d'Offres national pour la fourniture de pulvérisateur autoporte et de motos cross.
2. La participation à la concurrence est ouverte à tous soumissionnaires en règle vis-à-vis de l'Administration pour autant qu'elles ne soient pas sous le coup d'interdiction, de suspension, d'exclusion ou de liquidation judiciaire.
3. Le présent dossier d'appel d'offres qui est subdivisé en deux lots distincts indivisibles comme suit:

**Lot N°1: Fourniture de:**

- Deux (02) PULVERISATEURS AUTOPORTE ULV AU8115M;
- Cinq (05) PULVERISATEUR AU800 MICRONAIR ULV;

**Lot N°2: Fourniture de::**

- Trois (03) motos cross;

4. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations complémentaires sur le Dossier d'Appel d'Offres, en consultant les sites web du centre Régional AGRHYMET [www.agrhymet.ne](http://www.agrhymet.ne),
5. Tout candidat éligible, intéressé par le présent avis, doit acquérir un jeu complet du dossier d'Appel d'offres auprès du Centre Régional AGRHYMET BP 11011, [Admin@agrhyment.ne](mailto:Admin@agrhyment.ne), Niamey (Niger)
6. En cas d'envoi par la poste ou tout autre mode de courrier, les frais y afférents sont à la charge du candidat et le Centre Régional AGRHYMET ne peut être responsable de la non réception du dossier par le candidat.
7. Les offres présentées en un (1) original et deux (2) copies, seront accompagnées d'une caution de soumission de 2% du montant de l'offre hors taxe.

Les offres devront parvenir au plus tard le 29 Mars à 09 heures; à l'adresse suivante:

Centre Régional AGRHYMET  
BP 11011 Niamey (Niger)  
[admin@agrhyment.ne](mailto:admin@agrhyment.ne)

L'ouverture des plis sera faite dans la salle de réunion de Centre Régional AGRHYMET le même jour à 10 heures; en présence des soumissionnaires ou leurs représentants qui souhaitent y assister. Les offres reçues après le délai fixé seront rejetées.

8. Les soumissionnaires resteront engagés par leurs offres pour un délai de Quatre-vingt Dix (90) jours, à compter de la date de remise des offres.

Par décision motivée, le Centre Régional AGRHYMET, se réserve le droit de ne donner aucune suite à tout ou partie du présent Appel d'offres.

Le Directeur Général pi

Prof. Sanoussi ATTA